

ASSOCIATION « FIBR' ETHIK »
88, avenue du Grand Arc
73 250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

**SARL Cabinet Michel DECARRE
et Associés**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

*Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Auvergne -
Rhône-Alpes*

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

*Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattachée à la CRCC de Dauphiné-Savoie*

Association « FIBR'ETHIK »

97, rue Marais Sandre

73 250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FIBR'ETHIK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Annecy-le-Vieux, le 23 mai 2024

Pour la SARL "Cabinet Michel DECARRE et Associés"

Michel DECARRE

Commissaire aux comptes

Sarl Cabinet Michel DECARRE et Associés

Expertise comptable

Commissariat aux comptes

13 Parc des Raisses

74940 ANNECY-LE-VIEUX

Tél. 04 50 27 77 63

RCS ANNECY B 400 294 062



13, parc des Raisses - 74940 ANNECY-LE-VIEUX – Tél : 04.50.27.77.63

E-Mail : michel.decarre@cabinet-ph-raymond.com

IBAN - LCL : FR66 3000 2021 3300 0011 7093 W03 – BIC : CRLYFRPP

SARL "Cabinet Michel DECARRE et associés" au capital de 150.000 € - N° Siret 400 294 062 00015
Code activité 741 C – RCS: Annecy B 400 294 062 - N° Identification TVA : FR 82 400 294 062

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRES 2023

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	9 300	9 300		839	839	100.00	
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	203 586	35 826	167 760	182 163	14 404	7.91	
	Installations techniques Matériel et outillage	246 160	164 782	81 378	107 709	26 331	24.45	
	Immobilisations corporelles en cours							
	Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	100		100	100				
Prêts								
Autres								
Total I	459 145	209 908	249 238	290 811	41 573	14.30		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	6 549		6 549	16 290	9 741		
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	20 458		20 458	50 988	30 529	59.88	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	60 890		60 890	66 787	5 897	8.83	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	207 191		207 191	51 275	155 917	304.08	
Charges constatées d'avance (2)								
Total II	295 088		295 088	185 339	109 749	59.22		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	754 234	209 908	544 326	476 150	68 176	14.32		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	29 091		47 000		17 909	38.10
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	28 976		46 943		17 967	38.27	
Autres							
Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	32 725		17 967		50 692	282.14
	Situation nette (sous total)	90 792		75 976		14 816	19.50
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	197 652		219 649		21 997	10.01
	Provisions réglementées						
	Total I	288 444		295 625		7 181	2.43
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	3 000				3 000	
	Provisions pour charges						
	Total III	3 000				3 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	52 887		71 023		18 136	25.54
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	45 059		49 181		4 122	8.38
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	152 118		58 421		93 697	160.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 819		1 900		919	48.39
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV	252 882		180 525		72 357	40.08
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	544 326		476 150		68 176	14.32

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

252 882 180 525

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		868		1 167	299	25.64
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature		114 903		80 820	34 083	42.17
Ventes de prestations de service		307 097		298 905	8 192	2.74
Parrainages		9 649		1 137	8 513	749.02
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		82 300		38 896	43 404	111.59
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		40 758		34 174	6 584	19.27
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		720 715		589 999	130 716	22.16
Total I		1 276 291		1 045 098	231 192	22.12
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		200 712		167 099	33 613	20.12
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		6 566		6 365	201	3.17
Salaires et traitements		885 831		747 159	138 672	18.56
Charges sociales		129 200		119 423	9 777	8.19
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		51 741		55 355	3 615	6.53
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		297		10 051	9 754	97.04
Total II		1 274 347		1 105 452	168 894	15.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		1 944		60 354	62 298	103.22

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			10	1	10	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			10	1	10	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			727	534	192	35.97
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			727	534	192	35.97
2. Résultat financier (III-IV)			717	534	183	34.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)			1 228	60 888	62 116	102.02
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				9 105	9 105	100.00
Sur opérations en capital			34 497	34 207	290	0.85
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			34 497	43 312	8 815	20.35
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital				391	391	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			3 000		3 000	
Total VI			3 000	391	2 609	667.26
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			31 497	42 921	11 424	26.62
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)			1 310 798	1 088 411	222 387	20.43
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)			1 278 073	1 106 378	171 695	15.52
5. EXCEDENT OU DEFICIT			32 725	17 967	50 692	282.14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 544 325.99 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 276 290.77 Euros et dégageant un excédent de 32 724.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 992		
Constructions sur sol propre	204 408		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	118 102		3 294
Installations générales agencements aménagements divers	19 274		
Matériel de transport	91 355		10 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 082		
TOTAL	446 222		14 284
Autres titres immobilisés	100		
TOTAL	100		
TOTAL GENERAL	457 314		14 284

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		1 692	9 300	9 300
Constructions sur sol propre		823	203 586	203 586
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		8 784	112 612	112 612
Installations générales agencements aménagements divers			19 274	19 274
Matériel de transport			102 345	102 345
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 154	11 928	11 928
TOTAL		10 760	449 745	449 745
Autres titres immobilisés			100	100
TOTAL			100	100
TOTAL GENERAL		12 452	459 145	459 145

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	10 153	839	1 692	9 300
Constructions sur sol propre	22 245	13 581		35 826
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 354	16 119	5 490	89 984
Installations générales agencements aménagements divers	4 016	2 533		6 549
Matériel de transport	41 767	16 920		58 687
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 968	1 749	1 154	9 562
TOTAL	156 350	50 902	6 644	200 608
TOTAL GENERAL	166 503	51 741	8 336	209 908

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	839				
Constructions sur sol propre	13 581				
Instal.techniques matériel outillage indus.	16 119				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 533				
Matériel de transport	16 920				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 749				
TOTAL	50 902				
TOTAL GENERAL	51 741				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		3 000			3 000
TOTAL		3 000			3 000
TOTAL GENERAL		3 000			3 000
Dont dotations et reprises exceptionnelles		3 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	20 458	20 458	
Personnel et comptes rattachés	585	585	
Divers état et autres collectivités publiques	57 124	57 124	
Débiteurs divers	3 180	3 180	
TOTAL	81 348	81 348	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 641	16 641		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	36 246	36 246		
Fournisseurs et comptes rattachés	45 059	45 059		
Personnel et comptes rattachés	15 699	15 699		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 888	30 888		
Autres impôts taxes et assimilés	105 530	105 530		
Autres dettes	2 819	2 819		
TOTAL	252 882	252 882		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 402			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 530			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	59 452
Total	59 452

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	41
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 629
Dettes fiscales et sociales	21 201
Total	56 870

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Détail de la somme indiquée en bénévolat :
Total nombre d'heures effectuées par les bénévoles : 5580 heures
Valorisation au taux horaire SMIC chargé arrondi : 11.93 €
Total bénévolat : 66514 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers :	
- PRET REGION	6 667
- PRET GARANTI PAR L ETAT	16 600
- CREDIT AGRICOLE 40KE	29 579
Total	52 846